

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 30 Novembre 2016 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, ROIRAND Nathalie, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal, SANGAY André

Absents ayant donné procuration : Monsieur LAPEYRE Bernard (Procuration à Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse), Monsieur BOUCON Patrick (Procuration à Monsieur SANGAY André), Madame FILLATRE Rachael (Procuration à Monsieur LASSIS Henri)

Absent excusé :

Absent : Monsieur BEZOLLES Christophe

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, maire. Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 26 octobre 2016. Aucune observation n'est arrivée en Mairie

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Madame MESTRE Monique a été nommée secrétaire de séance.

Reclassement dans le domaine privé de la Commune

Impasse donnant sur la place des Pyrénées

Lors du conseil municipal du 18 octobre 2015 il a été décidé de vendre une partie de l'impasse (14 m²) donnant sur la place des Pyrénées à Madame et Monsieur BROUAIL résidant au 60 rue Jean Jaurès. Cette partie, fait partie du domaine public de la Commune, mais n'empiète pas sur la voirie communale. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une enquête publique pour effectuer ce reclassement.

Par conséquent, Madame le Maire propose de reclasser la partie de l'impasse (14 m²) donnant sur la place des Pyrénées dans le domaine privé de la Commune.

Voté à l'unanimité

Bande de terre derrière l'entreprise BARRERE

Lors du conseil municipal du 27 juillet 2016 il a été décidé de vendre une partie de l'ancienne voie ferrée (1 268 m²) se situant entre l'entreprise BARRERE et l'ancienne cave coopérative à la SCI TATEM. Cette partie, fait partie du domaine public de la Commune mais n'empiète pas sur la voirie communale. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une enquête publique pour effectuer ce reclassement.

Par conséquent, Madame le Maire propose de reclasser cette bande de terre (1 268 m²) se situant entre l'entreprise BARRERE et l'ancienne cave coopérative dans le domaine privé de la Commune.

Voté à l'unanimité

Recensement de la population

Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Le recensement se déroulera entre 19 janvier et le 18 février 2017. Monsieur PUYAL Jean-Pierre sera le coordonnateur de cette opération assistée de Madame MESTRE Monique.

Pour permettre ce recensement, le conseil doit autoriser Madame le Maire à recruter trois agents recenseurs en CDD.

Voté à l'unanimité

La dotation de recensement versée par l'Etat est d'un montant de 2 393 € tout compris, soit 797.66 € par agent.

Madame le Maire propose de rémunérer chaque agent recenseur sur la base de 20 heures par semaine au 1^{er} échelon avec un indice brut de 340 et un indice majoré de 325.

Voté à l'unanimité

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv)

Demande de subvention au titre du TEPcv pour le projet photovoltaïque sur le complexe sportif

Bien que le conseil n'ait pas encore délibéré sur le projet photovoltaïque, il a la possibilité de demander une subvention dans le cadre du Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv).

Dans le cadre de la « rénovation thermique de bâtiments publics » et la mise en place d'un bac acier isolant pour un montant de 120 000 €, Madame le Maire propose de faire une demande de subvention au titre du TEPcv, Territoire à énergie positive pour la croissance verte à hauteur de 45 % soit 54 000 €

Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre du TEPcv pour le chauffage à granulés de la maison de santé

Dans le cadre du projet de la maison de santé, Madame le Maire précise qu'il est prévu la mise en place d'un chauffage à granulés pour un montant de 71 300 €

Madame le Maire propose dans le cadre de la « rénovation thermique de bâtiments publics » de faire une demande de subvention au titre du TEPcv, Territoire à énergie positive pour la croissance verte à hauteur de 45 % soit 32 085 €.

Voté à l'unanimité

Redevance télécom pour 2016

Fixation des taux pour la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

La Commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications (décret n°2005-1676 du 27/12/2005).

Cette redevance n'a jamais été réclamée par la Commune et les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 38.81 € par kilomètre et par artère en souterrain (40.25 euros en 2015) pour 8.382 km
- 51.74 € par kilomètre et par artère en aérien (53.66 euros en 2015) pour 13.093 km
- 25.87 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment) (26.83 euros en 2015) pour 1 m².

Madame le Maire propose de voter les taux ci-dessus et de faire une demande rétroactive de cette redevance sur les cinq dernières années.

Voté à l'unanimité

Bail de l'autocommutateur

La Commune possède un autocommutateur proche de l'ancienne poste sur lequel un bail a été réalisé en 1992. Un loyer a été perçu pour cet ouvrage jusqu'en 2008. Depuis aucun titre n'a été émis.

Nous avons la possibilité de pouvoir émettre ces titres de façon rétroactive c'est-à-dire comme suit :

- Période du 01.08.2009 au 31.07.2010, **1 390.45 €**
- Période du 01.08.2010 au 31.07.2011, **1 490.34 €**

- Période du 01.08.2011 au 31.07.2012, **1 490.34 €**
- Période du 01.08.2012 au 31.07.2013, **1 490.34 €**
- Période du 01.08.2013 au 31.07.2014, **1 620.88 €**
- Période du 01.08.2014 au 31.07.2015, **1 620.88 €**
- Période du 01.08.2015 au 31.07.2016, **1 620.88 €**

Pour un montant global de **10 724.11 €**

Voté à l'unanimité.

Communauté de Communes de la Ténarèze

Approbation de l'attribution de compensation 2016 et adoption d'une clause de revoyure

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a voté lors de sa dernière séance en date du 26 octobre 2016 l'approbation de l'attribution de compensation 2016 et l'adoption d'une clause de revoyure. Mais, il fallait que toutes les communes votent à l'unanimité.

Suite au vote défavorable d'une commune, et en l'absence de précisions sur les modalités de fixation des attributions de compensation 2016 dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 5 septembre 2016, il convient que les communes délibèrent de nouveau avant le 31 décembre 2016.

Pour la Commune l'Attribution de compensation est de : 104 974.86 €

Le Conseil Municipal doit maintenant également approuver, par délibération, ces nouvelles attributions de compensation, dans un délai de 3 mois à compter de leur notification.

Par conséquent, Madame le Maire propose à son conseil municipal de :

- ✚ Prendre acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 17 novembre 2016,
- ✚ Approuver les variations :
 - Du montant de l'attribution de compensation pour le transfert de la compétence contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
 - Du montant de l'attribution de compensation pour la modification de l'intérêt communautaire relative au péri et à l'extra-scolaire,
- ✚ Fixer le montant des attributions de compensation 2016 conformément au tableau ci-dessus, c'est-à-dire dans les conditions de majorité requises suivant les deux transferts effectués,
- ✚ Approuver une clause de revoyure qui permette de modifier les attributions de compensation 2016 s'il s'avérait que l'évaluation des charges transférées pour le péri et l'extrascolaire était incomplète (charges omise ou montants mal évalués) au vu des résultats constatés sur le compte administratif 2016 du CIAS.

Voté à l'unanimité

Ouverture dominicale des commerces de détail dans le cadre des dimanches du Maire

Madame le Maire informe le conseil que l'enseigne « Carrefour Market » a fait parvenir un courrier au sujet de la loi dite MACRON. Cette loi précise que 12 dimanches dans l'année peuvent être ouverts. Cela relève de la compétence de la Communauté de Communes, mais la Commune peut délibérer sur cinq dimanches.

Carrefour Market a demandé l'ouverture les 24 et 31 décembre 2017. Concernant les trois dates restantes, le Conseil Municipal attendra la demande des commerces intéressés.

Voté à l'unanimité

Choix de la complémentaire santé

A ce jour, nous n'avons pas reçu l'ensemble des propositions. Par conséquent par manque d'informations, Madame le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

Voté à l'unanimité

Accessibilité sanitaires école primaire et salle de judo

Demande de subvention au Conseil Régional pour l'accessibilité sanitaire de l'école primaire et la salle de judo

Madame le Maire rappelle qu'il a été mis en place un échéancier concernant l'accessibilité de nos bâtiments appelé, programme Ad'ap. En 2017 nous devons réaliser les travaux d'accessibilité à l'école primaire et au Dojo Roger THEZAN.

Concernant l'école primaire, les travaux s'élèvent à 17 148.61 € HT auxquels il faudra rajouter 1 500 € de frais d'honoraires.

Concernant le Dojo Roger THEZAN, les travaux s'élèvent à 20 820.35 € HT auxquels il faudra rajouter 1 500 € de frais d'honoraires.

Au total les travaux sont à hauteur de 40 968.96 €

Dans le cadre de l'accessibilité, Madame le Maire propose de faire une demande de subvention au Conseil Régional à hauteur de 35 % de l'opération soit 14 339.13 €.

Dans le cadre de l'accessibilité, Madame le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 % de l'opération soit 12 290.69 €.

Voté à l'unanimité

Questions Diverses

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Trésorerie de Valence sur Baise – Fermeture

Ecole maternelle - Préfouilles

Trigone - Permanence

Michel NOVARINI

Projet photovoltaïque - Explications

Chemin piétonnier – Point sur les travaux

Henri LASSIS

Bois des moines – Travaux d'entretien

Réunion fibre optique – Raccordement sur la Commune

Eclairage – Avenue du Bataillon de l'Armagnac.

Elagage

Bibliothèque – Travaux fenêtres

Trigone - Permanence

Compteurs Jaunes - Bilan

Paul CAPERAN

Permanence de TRIGONE

Fermeture trésorerie

Isabelle SAPIN

Fête de Noël – 18 décembre à 17h00

Jean-Pierre PUYAL

Recensement

Fin de séance à 21h00